

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2026-63**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 9 juin 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 30**

**Présents :** MM. Mmes. Lise VURPILOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

*M. Philippe GAUTIER sort pour le vote de ce point*

**Nbre de suffrages exprimés : 31**

**Excusés :** Dominique DANGEL. Martine LAMBERT

**Absents :**

**Pouvoirs :** Dominique DANGEL donne pouvoir à Lise VURPILOT  
Martine LAMBERT donne pouvoir à Philippe GAUTIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 2 juin 2026

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

*Extrait du registre des délibérations n° 2026 - 63*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants et L.2313-1, L.2321-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-29 relatif à la présentation d'un bilan de la gestion pluriannuelle à l'occasion du vote du compte administratif ;

Vu la délibération 2025-30 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2025 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération 2025-91 du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2025 approuvant la décision modificative n° 1 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Compte Administratif 2025 est conforme au Compte de Gestion présenté par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard ;

Considérant que Madame Lise VURPILLOT, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'urbanisme, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT Monsieur Philippe GAUTIER, Maire en exercice, quitte la séance au moment du vote.

L'exposé du Président de séance entendu, le Conseil Municipal après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** (*opposition de Nadine MERCIER, Gérard PAYOT, Carlo MIGUEL, Malika DRICI, Patrice MARTIN, Anne MAGNIN-FEYSOT et abstention de Michel TREPPO*),

des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>	3 478 984,76	13 257 762,78
<b>DEPENSES</b>	3 820 835,29	12 897 620,33
<b>Résultat de l'exercice</b>	-341 850,53	360 142,45
<b>Résultat reporté</b>	-1 873 002,20	2 473 420,44
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	-2 214 852,73	2 833 562,89

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

- **PREND ACTE** du bilan annuel de la gestion des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement annexé à la présente délibération.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**



**Le Président de séance**

**CM DU 9 JUIN 2026**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260609-2026-63-BF  
Date de télétransmission : 22/06/2026  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

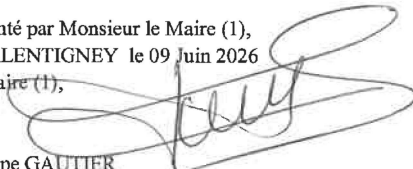
Nombre de membres en exercice 33  
 Nombre de membres présents 30  
 Nombre de suffrages exprimés 31

**VOTES :**

Pour 24  
 Contre 6  
 Abstentions 1

Date de convocation : 02 Juin 2026

Présenté par Monsieur le Maire (1),  
 A VALENTIGNEY le 09 Juin 2026  
 Le Maire (1),



Philippe GAUTIER

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session ...  
 A VALENTIGNEY le 09 Juin 2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER 	Elodie LERALE 
Lise VURPILLOT 	Oktay OKTEM 
Martine MICHAUD 	Nathalie LIARD 
Arnaud JACQUOT 	Cyril DAMOTTE 
Stéphanie GAUTIER 	Emilie BARBIER 
Omar RABEI 	Nadine MERCIER 
Dominique DANGEL	Carl MIGUEL 
Thierry MAILLOT 	Patrice MARTIN 
Roland GAMBERI 	Gérard PAYOT 
Maude PELISSIER 	Mahika DRICI 
Nourreddine DRAYAF 	Anne MAGNIN-PEYSOT 
Claudia FERNANDES 	Michel TREPPO 
Coralie GUILLAUME 	Armando LOPES 
Philippe CURIE 	Anne-Lise GARCIA 
Martine LAMBERT	Arnaud PAVILLARD 
Mélanie GREMILLET 	Denis NEDEZ 
Daniel FERNANDES 	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 22.06.26... et de la publication le 23.06.26

A Valentigney, le ...../...../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;  
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

**ANNEXE 1 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2025**

L'article L1612-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP) pour les opérations d'investissement présentant un caractère pluriannuel. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées (signature de marchés ou de contrats) tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure pouvant être mandatés pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. L'équilibre annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Conformément à l'article R.1612-51 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

L'annulation ou la clôture d'une autorisation de programme doivent également être validées par le conseil municipal.

Conformément à l'article L1612-29 du CGCT et au règlement budgétaire et financier de la ville de Valentigney, un bilan annuel de la gestion pluriannuelle doit être présenté par le Maire à l'occasion du vote du compte administratif.

L'exercice 2025 fait apparaître quatre autorisations de programme / crédits de paiement dont la situation au 31 décembre 2025 est la suivante :

**I – Opération 0031 – Requalification urbaine du quartier de Pézole :**

La société IDEHA ayant décidé de procéder à une rénovation immobilière complète de son patrimoine bâti sur le quartier, la ville a décidé de s'associer à cette opération en développant un programme de requalification des espaces publics en vue d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Cette opération qui a débuté en 2018 a permis la restructuration complète du quartier avec :

- La rénovation de l'ensemble des voiries et des réseaux secs et humides ;
- La création d'espaces verts et l'installation de mobilier urbain ;
- Le réaménagement complet de la Place Charles De Gaulle ;
- L'aménagement de pistes cyclables ;
- L'enfouissement des réseaux électroniques ;
- L'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;
- L'enfouissement des conteneurs de tri sélectif.

ANNEXE 1 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

<b>OPERATION 0031 - REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER DE PEZOLE</b>	
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>	
Montant de l'AP votée y compris réajustement au 1er janvier 2025	3 165 000,00 €
Révision de l'AP au titre de l'exercice	0,00 €
<b>Montant Total AP</b>	<b>3 165 000,00 €</b>
Engagement sur AP au 31/12/2025	2 987 134,01 €
AP restant à engager	0,00 €
<b>L'opération étant terminée, l'autorisation de programme a fait l'objet d'une clôture par délibération n° 2026-03 en date du 24 février 2026</b>	
<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2025	2 654 456,80 €
Crédits de paiement ouverts en 2025	335 537,14 €
Crédits de paiement réalisés	<b>2 987 134,01 €</b>
Année 2018	17 380,94 €
Année 2019	45 620,08 €
Année 2020	1 175 724,53 €
Année 2021	874 289,68 €
Année 2022	76 090,54 €
Année 2023	41 121,19 €
Année 2024	424 229,84 €
Année 2025	332 677,21 €
Restes à financer (exercice au-delà de 2025)	0,00 €
<b>RECETTES</b>	
Subvention Etat	174 975,60 €
Subvention Région	120 000,00 €
Subvention Département	153 907,00 €
Echange de terrains sans soulte	58 560,00 €
FCTVA	473 707,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>981 149,60 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT</b>	<b>2 005 984,41 €</b>

ANNEXE 1 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

**II – Opération 0032 – Création d’un pôle d’enseignement musical :**

Résolument tournée vers la culture et la musique, la ville de Valentigney a souhaité transformer le bâtiment désaffecté de l’école élémentaire de Sous-Roches, rue de Valmont, en pôle d’enseignement musical.

Cet établissement regroupe les activités de l’Harmonie municipale ainsi que celles liées au conservatoire de musique de Pays de Montbéliard Agglomération. Ces activités étaient auparavant pratiquées sur un autre site dans un bâtiment en cours de vente.

Ce nouvel espace, idéalement situé près d’une école et en entrée de ville permet aux 60 membres de l’Harmonie et aux 90 élèves du conservatoire de pouvoir pratiquer la musique dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés.

<b>OPERATION 0032 - CREATION D'UN POLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL</b>	
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>	
Montant de l'AP votée y compris réajustement au 1er janvier 2025	1 250 000,00 €
Révision de l'AP au titre de l'exercice	0,00 €
<b>Montant Total AP</b>	<b>1 250 000,00 €</b>
Engagement sur AP au 31/12/2025	1 241 735,49 €
AP restant à engager	0,00 €
<b>L'opération étant terminée, l'autorisation de programme a fait l'objet d'une clôture par délibération n° 2026-04 en date du 24 février 2026</b>	
<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2025	1 148 436,37 €
Crédits de paiement ouverts en 2025	95 375,55 €
Crédits de paiement réalisés	<b>1 241 735,49 €</b>
	Année 2022 64 694,08 €
	Année 2023 153 077,36 €
	Année 2024 930 664,93 €
	Année 2025 93 299,12 €
Restes à financer (exercice au-delà de 2025)	0,00 €
<b>RECETTES</b>	
Subvention Etat	190 161,00 €
Subvention Région	211 583,00 €
Subvention Département	156 250,00 €
Prime énergie	7 509,00 €
Cession ancien bâtiment	250 000,00 €
FCTVA	203 435,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 018 938,00 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT</b>	<b>222 797,49 €</b>

**ANNEXE 1 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**III – Opération 34 – Rénovation énergétique bâtiments communaux :**

S’inscrivant dans une démarche dynamique de transition écologique, la ville de Valentigney a identifié 17 bâtiments énergivores sur lesquels elle a décidé de mettre en œuvre un programme de rénovations énergétique. Ce programme de rénovation porte sur :

- Les 4 bâtiments formant le groupe scolaire Donzelot (3 bâtiments d’enseignement et un gymnase) ;
- Les 2 bâtiments formant l’ensemble école maternelle Oehmichen et médiathèque municipale ;
- Les 2 bâtiments d’enseignement du groupe scolaire des Chardonnerets ;
- Les 4 bâtiments formant le groupe scolaire de Pézole (2 bâtiments d’enseignement, un centre de loisirs et un gymnase) ;
- Le bâtiment abritant l’école maternelle des Bruyères ;
- Le bâtiment abritant l’école élémentaire de Sous-Roches ;
- Les 2 bâtiments formant l’hôtel de ville et son annexe ;
- Le bâtiment abritant le Centre Médico-Social des Buis.

En 2024, un marché a été passé pour la réalisation d’un audit énergétique et l’établissement d’un programme de rénovation énergétique pour l’ensemble de ces bâtiments.

Au regard des études conduites, il est apparu qu’il convenait dans un premier temps de procéder à la réhabilitation du site de Pézole composé d’une école maternelle, d’une école primaire, d’un gymnase et d’un centre de loisirs sans hébergement.

Les travaux concernés par ce site sont estimés à 4 260 000 € TTC et comprennent :

- L’isolation complète des bâtiments ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures ;
- La mise en place de système de protection solaire et d’occultation ;
- La rénovation de l’éclairage, des systèmes de chauffage, de ventilation et de production d’eau chaude sanitaire ;
- La reprise des faux-plafonds, des revêtements de sols et des murs, etc...
- La création d’une chaufferie collective bois / gaz et son réseau de chaleur associé.

A l’heure actuelle, les engagements sur autorisation de programme (engagements juridiques pris par la ville) et les crédits de paiement réalisés ne concernent que les prestations d’audit et de programme sur les 17 bâtiments ainsi que les études et travaux relatifs à la restructuration du site de Pézole.

ANNEXE 1 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

<b>OPERATION 34 - RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES ET DES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>	
Montant de l'AP votée y compris réajustement au 1er janvier 2025	13 122 000,00 €
Révision de l'AP au titre de l'exercice	0,00 €
<b>Montant Total AP</b>	<b>13 122 000,00 €</b>
Engagement sur AP au 31/12/2025	3 619 250,62 €
AP restant à engager	9 502 749,38 €
<b>A l'heure actuelle, seules les prestations d'audit et de programme sur les 17 bâtiments ont été réalisées. En matière de travaux, les engagements concernent uniquement le site de Pézole.</b>	
<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2025	58 916,00 €
Crédits de paiement ouverts en 2025	444 540,70 €
Crédits de paiement réalisés	<b>228 730,47 €</b>
Année 2024	58 916,00 €
Année 2025	169 814,47 €
Restes à financer (exercice au-delà de 2025)	12 893 269,53 €
<i>dont BP 2026</i>	<i>2 035 132,00 €</i>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	
Subvention Etat	3 772 575,00 €
Subvention Région	3 061 800,00 €
Subvention Département	1 601 978,00 €
Pays de Montbéliard Agglomération	50 000,00 €
Caisse d'Allocations Familiales	259 442,00 €
FCTVA	2 152 532,88 €
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>10 898 327,88 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT</b>	<b>2 223 672,12 €</b>

## ANNEXE 1 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

**IV – Opération 35 – Requalification cœur de ville :**

Afin d'améliorer le cadre de vie de ses concitoyens et de développer l'attractivité de son territoire, la ville a décidé de procéder à la requalification de son cœur de ville. Aussi, pendant de nombreuses années, la ville a acquis soit en direct soit par le biais de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, les propriétés situées dans périmètre Grande-Rue, rue Carnot et rue Villedieu ainsi que les terrains bordant le Doubs entre le barrage de l'ex gendarmerie rue Villedieu et le pont de la Libération.

**L'opération prévue comporte plusieurs volets :**

⇒ Un volet immobilier financièrement supporté par un opérateur privé chargé de :

- ◆ Démolir les bâtiments anciens qui ne sont pas identifiés comme étant à réhabiliter ;
- ◆ Reconstruire de nouveaux bâtiments abritant 26 logements et des cellules commerciales en rez-de-chaussée ;
- ◆ Réhabiliter certains bâtiments pour accueillir 2 logements et des cellules commerciales.

⇒ Un volet de requalification des espaces publics du cœur de ville financièrement supporté par la ville ayant pour objectifs de :

- ◆ Renaturer les espaces publics notamment au travers de la désimperméabilisation des sols permettant ainsi une lutte efficace contre les ilots de chaleur ;
- ◆ Donner davantage de place aux piétons et aux déplacements doux dans le traitement des espaces publics ;
- ◆ Concevoir et réaliser des espaces publics au service des commerces par un traitement qualitatif de ceux-ci et par la mise à disposition de capacités de stationnement au plus proche des commerces ;
- ◆ Créer un parc public en rive gauche du Doubs entre la rue de l'Abreuvoir et le pont de la Libération.

⇒ Un volet rachat par la commune à l'opérateur privé des cellules commerciales réalisées en vue d'avoir une totale maîtrise des activités pratiquées.

**Le périmètre** relatif à la requalification des espaces publics est scindé en 3 phases :

- Phase 1 : Place Emile Peugeot / Cœur d'ilot / Rue Villedieu ;
- Phase 2 : Rue Villedieu / Rue de la Libération ;
- Phase 3 : Rue Carnot / Grande-Rue

Les travaux comprennent la réfection globale des voiries, de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux, les plantations et la désimperméabilisation des sols.

A l'heure actuelle, les engagements sur autorisation de programme (engagements juridiques pris par la ville) et les crédits de paiement réalisés ne concernent que les acquisitions immobilières auprès de l'EPF, les études de programmation, la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet (hors parc urbain) et les travaux d'aménagement du parking rue Villedieu.

## ANNEXE 1 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

<b>OPERATION 35 - REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE</b>	
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>	
Montant de l'AP votée y compris réajustement au 1er janvier 2025	4 000 000,00 €
Révision de l'AP au titre de l'exercice	6 428 000,00 €
<b>Montant Total AP</b>	<b>10 428 000,00 €</b>
Engagement sur AP au 31/12/2025	2 197 326,34 €
AP restant à engager	8 230 673,66 €
<b>Les engagements d'AP concernent les acquisitions immobilières auprès de l'EPF, les études (hors parc urbain) et l'aménagement du parking rue Villedieu</b>	
<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2025	91 551,56 €
Crédits de paiement ouverts en 2025	1 449 382,91 €
Crédits de paiement réalisés	<b>1 293 930,18 €</b>
Année 2023	669,17 €
Année 2024	90 882,39 €
Année 2025	1 202 378,62 €
Restes à financer (exercice au-delà de 2025)	9 134 069,82 €
<i>dont BP 2026</i>	<i>747 258,00 €</i>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	
Subvention Etat	2 250 198,00 €
Subvention Région	1 687 648,00 €
Subvention FEDER	562 550,00 €
FCTVA	1 107 367,00 €
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>5 607 763,00 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT</b>	<b>4 820 237,00 €</b>